

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERDISSON
SEANCE DU 29 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 045-214502296-20240329-DCM2024_015-BF



Date de convocation

15 mars 2024

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Monique PIOT), Jean-Luc PICARD, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT, Diane DE BELLESCIZE (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Danielle DUMONT (a reçu procuration de Jean-Loup OUDIN), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Pierre GRANDJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monique PIOT (procurator à Dominique DENIS), Christine OUTREVILLE (procurator à Madeleine OLANIER), Sandrine GUILLOCHON, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN (procurator à Danielle DUMONT), Gratiane DES DORIDES (procurator à Diane DE BELLESCIZE)

Monsieur Jean-François LEFEBURE est nommé secrétaire de séance.

2024-015 : Budget principal / Compte administratif 2023

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances, présente le compte administratif 2023 du budget principal.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Madame Madeleine OLANIER, doyenne de l'assemblée, est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	710 510,35 €	589 391,71 €
Résultat cumulé :		-150 468,85 €
Restes à réaliser	157 071,27 €	144 290,44 €
<u>Fonctionnement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	2 224 272,36 €	1 829 131,91 €
Résultat cumulé :	707 948,97 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget principal.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU





BUDGET PRINCIPAL / COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 612 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2023). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Priorités du Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 avait été construit en fonction des priorités suivantes :

- La fin des opérations budgétaires relatives à l'aménagement de l'étang du gué mulet et à la mise en place de la vidéoprotection
- La poursuite de l'étude préalable à l'aménagement de la traversée nord-sud
- L'inscription de projets de mandat de l'équipe municipale et des orientations budgétaires 2023 décidées lors du séminaire du conseil municipal en date du 15 octobre 2022 : aménagement de la liaison douce entre le centre-bourg et le Baugé, aménagement des entrées de bourg, la rénovation de trottoirs, la mise en place d'un panneau lumineux d'information au Baugé, la végétalisation du cimetière, etc.
- La réalisation des projets d'équipement sans recourir à l'emprunt, compte-tenu du niveau d'endettement de la Commune, du niveau de trésorerie et des projets importants à venir ultérieurement sur le mandat,
- La non-utilisation du levier fiscal pour l'exercice 2023, compte-tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases des impôts locaux décidée par l'état et annoncée à hauteur de 7,1 %,
- L'exécution du budget devra répondre à un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour permettre à la Commune de conserver ses capacités d'autofinancement.

III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement**Section de Fonctionnement****Dépenses****Recettes**

Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023	Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023
011- Charges de gestion	589 948.96 €	694 070.67 €	70- Vente de produits fabriqués	129 742.93 €	127 343.68 €
012- Charges de Personnel	955 134.22 €	965 380.39 €	73- Impôts et taxes	1 382 016.87 €	1 505 491.36 €
014- Atténuation de produits	70.00 €	0.00 €	74- Dotations et subventions	515 689.58 €	531 005.99 €
65- Autres charges de gestion	126 322.82 €	132 102.19 €	75- Autres produits de gestion	50 206.69 €	44 428.58 €
66- Charges financières	31 913.389 €	36 144.84 €	13- Remboursement sur rémunération	18 241.09 €	14 903.51 €
67- Charges exceptionnelles	0.00 €	433.82 €	77- Produits divers	29 049.02 €	997.36 €
68- Dotations aux provisions	500.00 €	1 000.00 €	78- Reprise amortissements / provisions	0.00 €	101.88 €
042- Opération d'ordre de transfert	0.00 €	0.00 €	042- Opération d'ordre de transfert	0.00 €	0.00 €
Total Dépenses	1 703 889.38 €	1 829 131.91 €	Total Recettes	2 124 946.18 €	2 224 272.36 €
			Résultat de l'exercice	421 056.80 €	395 140.45 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	731 074.73 €	707 948.97 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2023 sont en forte hausse (+ 100 000 euros environ). La conservation d'un excédent reporté stable sur l'exercice 2023 permet d'obtenir un résultat 2023 à affecter sur l'exercice 2024 à hauteur de 707 948,97 euros (-23 000 euros environ par rapport à l'exercice précédent).

Concernant les recettes de fonctionnement 2023, hors résultat reporté, les points principaux à souligner sont les suivants :

- Stabilité des ventes de produits (chap. 70), avec notamment le fonctionnement des services périscolaires (98 048.32 euros), la mise à disposition des services communaux (20 537.94 euros), les concessions dans le cimetière (4 370 euros) et les charges locatives (3 981.42) euros.
- Hausse des recettes liées aux impôts et taxes (chap. 73), avec les produits des contributions directes (759 922 euros), le produit de la taxe sur l'électricité (86 638 euros), le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (31 092 euros), la taxe additionnelle aux droits de mutation (65 716.67 euros), la redevance des mines (32 017 euros) et la taxe sur les pylônes électriques (103 460 euros).
- Hausse des dotations et subventions (chap. 74), avec notamment la DGF (130 671.69 euros), le versement des allocations compensatrices pour la baisse de produit de taxe foncière suite à l'abattement sur les valeurs locatives des établissements industriels (152 096 euros), la dotation de solidarité rurale (158 621 euros), l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (62 228.83 €) et les différentes aides de l'état (18 234.61 euros).
- Baisse des remboursements sur rémunération (chap. 13) à 14 903.31 euros, dont le montant perçu est lié aux absences pour maladie des agents, et permet de compenser l'augmentation de la masse salariale en cas de remplacement,
- Baisse des recettes liées aux autres produits de gestion (locations, etc.) à 44 428.58 euros, avec notamment un remboursement de l'assurance suite à la prise en charge de frais d'avocats.

Dépenses de fonctionnement

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse sur l'exercice 2023, et s'établiront à 1 829 131.91 euros, contre 1 703 889.38 euros en 2022, notamment en raison d'une hausse importante du chapitre 011 des charges de gestion à caractère général.

- Hausse des charges à caractère général à hauteur de 694 070.67 euros avec notamment l'impact de l'inflation sur les dépenses énergétiques et alimentaires, contaminant également les dépenses liées à l'entretien des bâtiments (matériaux). A noter : la hausse des contrats de prestations conclus avec les entreprises (52 063.49 euros) avec la mise en place de l'écopâturage (3 996 euros) et le contrat d'entretien des espaces verts intégrant le site de l'étang du gué mullet (40 314.84 euros), une campagne de reprise de concessions échues au cimetière (4 681.50 euros), les frais de formations des agents (armement de la police municipale pour 993 €, frais d'apprentissage pour 3 683.75 euros, formations réglementaires pour les services techniques pour 2 703 euros), les dépenses liées aux fêtes / cérémonies / manifestations à hauteur de 35 503.04 euros avec notamment l'inauguration de l'étang du gué mullet (4 768 euros) et l'accueil d'une étape du Tour du Loiret (2 000 euros).
- Hausse des charges de personnel (chap.012) qui s'établit à 965 380.39 euros, avec notamment la hausse de 3.5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 sur un exercice complet, le recours au personnel extérieur pour une externalisation de certaines missions d'entretien des locaux et des remplacements notamment sur le site des écoles, le recrutement de deux apprentis au 1^{er} septembre 2023.



- Légère hausse des autres charges de gestion (chap. 65), avec la hausse du 2022 sur un exercice complet, la stabilité du niveau de subventions aux associations de fonctionnement versée par la Commune au CCAS (+ 3 000 euros).
- Hausse des charges financières (chap. 66), retraçant le remboursement des intérêts des emprunts, notamment en raison de deux emprunts contractés pour l'école élémentaire et dont le taux d'intérêt est adossé au livret A.
- Légère hausse des dotations aux provisions avec une provision de 1 000 euros pour dépréciation des actifs circulants.

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023	Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023
15- Provisions risques et charges	0.00 €	0.00 €	10- Dotations, fonds divers	575 607.43 €	548 567.13 €
16- Emprunts et dettes	148 658.36 €	148 657.07 €	13- Subventions d'investissement	49 342.23 €	114 915.88 €
20- Immobilisations incorporelles	45 996.13 €	40 421.89 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	277 038.72 €	254 808.13 €	23- Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
23- Immobilisations en cours	496 877.96 €	98 477.28 €	040- Opérations d'ordre de transfert	0.00 €	0.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	0.00 €	0.00 €	041- Opérations patrimoniales	0.00 €	47 027.34 €
041- Opérations patrimoniales	0.00 €	47 027.34 €			
Total Dépenses	968 571.17 €	589 391.71 €	Total Recettes	624 949.66 €	710 510.35 €
			Résultat de l'exercice	-343 621.51 €	121 118,64 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	-271 587.49 €	-150 468.85 €

Restes à Réaliser - Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitres budgétaires	Montant	Chapitres budgétaires	Montant
21- Immobilisations corporelles	14 744.20 €	13- Subventions d'investissement	157 071.27 €
23- Immobilisations en cours	129 546.24 €		
Total RàR Dépenses	144 290.44 €	Total RàR Recettes	157 071.27 €
		Solde des restes à réaliser 2023	12 780.83 €

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2023 sont en légère hausse par rapport à 2022.

- Les dotations et fonds divers sont en baisse (-27 000 euros environ), malgré un versement du FCTVA sur les dépenses réalisées en 2022 en progression, et en raison de la baisse l'affectation du résultat N-1 en excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 418 266.21 euros (-50 000 euros).
- Les subventions d'investissement sont par contre en hausse, s'établissant à 114 915.88 euros, en raison notamment de la perception d'une grande partie des subventions versées par le département.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement 2023 sont clôturées en baisse par rapport à l'exercice précédent, à hauteur de 860 979.20 euros, hors restes à réaliser, contre 968 571.07 euros en 2022.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023, hors AP/CP, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude préalable / Aménagement de la traversée du centre-bourg : 29 028 €
- Logiciels métiers Mairie : 7 983,60 €
- Logiciels Enfance : 2 462,29 €
- Système de rendez-vous en ligne Service CNI-Passeport : 948 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Aménagement aire de jeux et terrain de pétanque au Carrouge : 21 981,16 €
- Création logement d'urgence : 46 937,88 €
- Rénovation des équipements sportifs : 18 642,47 €
- Bardage du bâtiment des services techniques : 24 861 €
- Eclairage et chauffage Gymnase et dojo : 24 908,76 €
- Drainage du terrain de pétanque : 11 247,60 €
- Signalétique adressage postal : 4 773,24 €
- Signalétiques diverses : 13 623,47 €
- Installation panneau lumineux au Baugé : 12 598,08 €
- Poteaux incendie : 6 873,93 €
- Acquisition tondeuse autoportée mulching : 38 127,84 €
- Ordinateur service administratif : 1 046 €
- Mobilier bibliothèque école maternelle : 981,42 €
- Matériel PCS : 1 704 €
- Panneaux d'affichage : 5 996,57 €
- Acquisition box de stockage bouteilles de gaz : 3 396 €
- Mobilier urbain (cendriers de rue, distributeurs de sacs) : 3 067,50 €
- Mobilier étang du gué mulot : 6 456 €
- Acquisition coupe bordure services techniques : 4 945,21 €
- Acquisition cuve carburant services techniques : 2 640 €

Sur le chapitre 23 / Immobilisations en cours

- Rénovation digues de l'étang de la chevalerie : 90 557,28 €

Quatre AP/CP ont été créées et/ou révisées sur le budget primitif 2023 au chapitre 23 (immobilisations en cours) ; leurs exécutions sur l'exercice 2023 sont les suivantes :

Autorisations de programme	Total opération	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Mise en place de la vidéoprotection	196 436,82 €	14 495,63 €	174 441,19 €	7 500,00 €	3 240,00 €	
Extension et rénovation de l'hôtel de ville	200 000,00 €	5 206,20 €	2 400,00 €	20 000,00 €	0,00 €	172 393,80 €

Autorisation de programme à réviser	Total opération	CA 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	BP 2025
Création liaison douce centre-bourg/Baugé	370 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	4 680,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Aménagement du cimetière	95 000,00 €		40 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	

Les dépenses d'investissement restant engagées, à inscrire en restes à réaliser sur le prochain exercice, sont les suivantes :

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Eclairage extérieur Médiathèque : 2 082 €
- Fourniture et pose d'un abrivélo : 6 056,40 €
- Serveur informatique de la mairie : 5 701 €
- Acquisition lit superposé école maternelle : 904,80 €

Sur le chapitre 23 / Immobilisations en cours

- Etang de la chevalerie changement du dispositif de vidange : 8 346,24 €
- Rénovation des trottoirs rue Curie : 121 200 €

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2023	CA 2023	RàR 2023
Dépenses	1 867 531,10 €	1 013 856,33 €	163 479,52 €
Recettes	1 867 531,10 €	1 330 153,16 €	157 071,27 €
Section de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	RàR 2023
Dépenses	2 575 349,30 €	1 989 082,84 €	0.00 €
Recettes	2 575 349,30 €	2 841 907,24 €	0.00 €
Total des Dépenses	4 442 880,40 €	3 002 939,17 €	163 479,52 €
Total des Recettes	4 442 880,40 €	4 172 060,40 €	157 071,27 €
Solde	0.00 €	1 169 121,23 €	-6 408,25 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Excédent de fonctionnement reporté N-1	343 045,71 €	310 017,93 €	312 808 752 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 105 303,35 €	2 124 946,18 €	2 224 272 736 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 448 349,06 €	2 434 964,11 €	2 537 080 788 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 637 509,02 €	1 671 976,00 €	1 792 987,07 €
Marge brute ou épargne de gestion	810 840,04 €	762 718,11 €	744 093,81 €
Frais financier DF chapitre 66	31 825,39 €	31 913,38 €	36 144,84 €
Épargne brute	779 014,65 €	731 074,73 €	707 948,97 €
Capital de la dette DI chapitre 16	147 476,82 €	148 058,36 €	148 657,07 €
Épargne nette	631 537,83 €	583 016,37 €	559 291,90 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039

La Commune a remboursé en 2020 le capital de l'emprunt-relais contracté pour la construction de l'école maternelle, d'un montant de 300 000 euros, permettant ainsi de réduire le poids de la dette constaté à la clôture de l'exercice 2019.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capital restant dû au 01/01/N	1 902 755,93 €	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €
Remboursement capital de la dette	147 476,82 €	148 058,36 €	148 657,07 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €	1 458 563,68 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	668,16 €	611,81 €	558,41 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,88	0,76	0,66
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,18	2,20	2,06

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2023	Niveau moyen 2022 Communes strate 2 500 à 5 000 hab
Encours de la dette en € / habitant	558,41 €	718,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	2,06 ans	3,7 ans

VII/ Taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux votés pour l'exercice 2023 s'établissaient comme suit :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2023	Taux départemental Moyen 2022	Taux national Moyen 2022
Taxe foncière (bâti)	31,57	47,57	38,28
Taxe foncière (non bâti)	28,18	46,11	50,44
Taxe d'habitation	11,02	21,85	22,98

VIII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	700.28
Produits des impositions directes / population	290.93
Recettes réelles de fonctionnement / population	851.56
Dépenses d'équipement brut / population	150.73
DGF / population	110.76
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52.78 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88.92 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17.70 %

IX/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre budgétaire 012) sont en légère hausse sur l'exercice 2023 et sont clôturées à hauteur de 965 380.39 euros (voir détails ci-dessus).

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 31 décembre 2023, comme suit :

Emplois permanents au 31 décembre 2023

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,51	6,51	3,71	0	3,71
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
Filière technique		9	5,26	14,26	12,06	0	12,06
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	1,84	0	1,84
Adjoint technique	C	5	4,42	9,42	8,22	0	8,22
Filière sociale		2	0,51	2,51	2	0	2
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,34	1,34	0,34	0	0,34
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Filière police		2	0	2	1	0	1
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
Total général		20	8,62	28,62	20,11	0	20,11

Agents non titulaires au 31 décembre 2023

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0,45	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0,52	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0,34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques